

Présentation du métier

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture -DEAP-.

Des formations complémentaires (prise en charge de la douleur, ...) peuvent être requises.

Des vaccinations prévues par le Code de Santé Publique sont exigées.

Compétences professionnelles

- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et des règles de vie en collectivité
- Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun
- Entretien, nettoyage un espace, un lieu, un local
- Identification des signes et du degré de la douleur
- Pathologies de l'enfant
- Préparer et donner le repas, la prescription médicale à l'enfant
- Proposer et animer des activités d'éveil et intervenir en cas de chute, dispute, ...
- Psychologie de l'enfant
- Psychomotricité
- Réaliser les soins et signaler les modifications de l'état de santé de l'enfant aux puéricultrices, aux parents, ...
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Respecter les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité, santé et d'environnement (QHSSE)
- Surveiller l'état clinique d'un enfant et informer l'équipe soignante selon nécessité
- Techniques d'éveil de l'enfant

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve de créativité, d'inventivité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME J1304 - Aide en puériculture](#).